



COMMENT RÉAGIR FACE À UNE TEMPÊTE ?



NOS CONSEILS PRATIQUES DE PRÉVENTION AU FIL DES SAISONS



Particulièrement violentes entre novembre et février, **les tempêtes n'épargnent aucune région de France**. Les zones littorales sont les plus menacées, avec des vents pouvant dépasser les 200 km/h. Afin de protéger vos biens et vos proches, voici les bons réflexes à adopter.

EN DÉBUT DE SAISON

- Renseignez-vous auprès de votre mairie ou des services de l'État pour connaître le niveau d'exposition de votre commune, les vitesses maximales de vent déjà observées et les éventuelles normes de construction des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne fixation des gouttières, antennes, installations extérieures. Nettoyez les abords de votre logement et élaguez les arbres si nécessaire.



PRÉPAREZ UN KIT DE SECOURS EN CAS DE CONFINEMENT COMPORTANT :

- des réserves d'eau ;
- des aliments non périssables ;
- des vêtements chauds et des couvertures ;
- une radio et une lampe de poche à piles ;
- vos papiers personnels.

Restez attentifs aux prévisions météo et aux consignes des autorités relayées par la radio, le site vigilance.meteofrance.com ou le fil X @VigiMeteoFrance.



EN CAS D'ALERTE

- Rangez tous les objets susceptibles d'être emportés par le vent (mobilier de jardin).
- Mettez votre véhicule en sécurité.
- Fermez les portes et les volets, obturez les ouvertures sans protection.

PENDANT LA TEMPÊTE

- Coupez le courant et le gaz et débranchez tous les appareils (multimédia, électroménager, etc.).
- Limitez au maximum vos déplacements : ne sortez pas (vous risquez de recevoir des projectiles) et ne prenez pas votre voiture.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par le personnel enseignant !
- Ne faites pas de feu dans votre cheminée ou votre insert.

Si vous êtes en voiture :

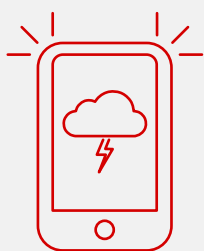
- ne vous engagez pas dans les zones immergées ;
- respectez la signalisation temporaire ;
- privilégiez les grands axes ;
- limitez votre vitesse ;
- informez vos proches de votre départ et de votre destination.

Si vous vous trouvez à l'extérieur :

- ne vous abritez pas sous un arbre, essayez de gagner un abri en dur ;
- ne vous approchez pas des câbles électriques ;
- prenez garde aux objets volants (tuiles, tôles, branches, etc.).
- et allongez-vous par terre si nécessaire ;
- ne courez pas pour ne pas attirer la foudre.

APRÈS LA TEMPÊTE

- Prenez garde aux chutes de tuiles ou d'arbres qui ont pu être fragilisés par les vents.
- Ne vous approchez pas des fils électriques tombés à terre.
- Faites l'inventaire des dégâts, photographiez les dommages, prenez toute mesure utile pour éviter leur aggravation.
- Déclarez le sinistre à votre assureur dans un délai de cinq jours. Chiffrez les objets perdus ou endommagés en fournissant des justificatifs (devis de remise en état ou facture d'achat).
- Après le passage de l'expert, faites appel à des professionnels pour réparer les dégâts occasionnés à la toiture.



GENERALI VOUS PROPOSE UN SERVICE GRATUIT D'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE : GENERALI PRÉVENTION MÉTÉO

Grâce à ce service, notre équipe d'experts vous conseille sur l'attitude à adopter pour protéger vos proches et vos biens. Vous recevez une **alerte par SMS** si un événement à risque survient à proximité de votre bien.

Pour permettre ces alertes et faciliter la gestion des sinistres, nous vous invitons à mettre à jour vos coordonnées dans votre espace client.

L'application **Mon Generali - Assurance** vous permet d'être informé en temps réel sur les risques diagnostiqués sur le lieu où vous vous trouvez.



Source : Association Assurance Prévention

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques..

Generali Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros. Entreprise régie par le Code des assurances
552 062 663 RCS Paris. N° d'identifiant unique ADEME FR232327_03PBRV.
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.